La viande chère

UNE DÉLÉGATION DES MARCHANDS BOUCHERS AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Paris, 27 juin. — Une importante délégation de marchands bouchers composée d'un grand nombre de président des syndicats régionaux et à la tête de laquelle se trouvait M. Lefèvre, président du syndicat général de la boucherie française, a été reçue hier par M. Fernand David, ministre de l'agriculture. Cette délégation lui a été présentée par MM. J. Thierry, député des Bouches-du-Rhône, ancien ministre, Peytral, Mascle, Flaissières, sénateurs, Abel, Bouge, Bergeron, Serre et Mourrier, députés.

Au nom de la délégation, MM. J. Thierry, ancien ministre, Abel, député, et Lefèvre, président du syndicat général de la boucherie française, ont entretenu M. Fernand David des mesures propres, suivant elle, à remédier à la crise de la viande chère, parmi lesquelles l'abaissement des droits de douane excessifs institués par la loi du 31 juillet 1903, dite « loi Debussy », l'interdiction de l'abatage des agneaux — et principalement des agnelles — de juin à novembre, l'abolition des prescriptions draconiennes relatives au découpage en quartiers des animaux d'importation avec adhérence de la fressure à l'un des quartiers de devant, facilités accordées à l'entrée en France des animaux vivants, etc.

Le ministre a déclaré que la question de la viande chère était l'objet de sa part d'une étude approfondie, et après avoir convié les parlementaires présents et M. Lefèvre à le revoir à ce sujet, il a fait savoir à la délégation qu'il était disposé à examiner particulièrement la possibilité de faire rapporter les prescriptions relatives au découpage en quartiers et à l'adhérence de la fressure, le moyen de réduire l'abatage des agneaux, le moyen aussi de faciliter — au bénéfice du consommateur — l'entrée de la viande frigorifiée et de la viande congelée.

M. Fernand David s'est déclaré disposé également à ouvrir les abattoirs de certaines villes — et notamment de Toulon et de Marseille — aux moutons étrangers.

LES BIENS D'ÉMIGRÉS

UNE COMMISSION PEU CONNUE

Paris, 27 juin. — M. Payelle, premier président de la Cour des comptes, est nommé, par décret, président de la commission des biens des émigrés qui n'ont pas été vendus pendant la Révolution.

Cette commission, peu connue, a été instituée au ministère des finances il y a près de cent ans, en vertu de l'article 13 de la loi du 5 décembre 1814, et elle n'a cessé de fonctionner depuis lors, de moins en moins fréquemment, il est vrai. Voici quel est son objet :

Elle est chargée de se prononcer sur les demandes formées par les anciens émigrés ou déportés en restitution de leurs biens confisqués et non vendus. La loi du 5 décembre 1814 porte que « le secrétaire d'Etat des finances renverra toutes les demandes à la commission chargée de prononcer sur les remises ».

Certains des biens confisqués, en effet, avaient été affectés à des dotations accordées sous le premier Empire à des militaires blessés ou à des orphelins de soldats ou d'officiers tués sur les champs de bataille. Au fur et à mesure de l'extinction de ces dotations par disparition des héritiers, les biens dont il s'agit doivent faire retour aux ayants droit des premiers titulaires, c'est-à-dire aux héritiers actuels des anciens émigrés, en vertu des dispositions, toujours en vigueur, de la loi du 5 décembre 1814, non abrogée. Parmi ces biens affectés à des dotations, et dont restitution doit être faite aux héritiers des premiers possesseurs, figurent des actions des canaux d'Orléans, du Loing et du Midi, jadis propriétés privées, et qui aujourd'hui constituent une véritable créance sur l'Etat.

C'est sur la régularité des conditions dans lesquelles s'effectue le retour aux ayants droit des biens confisqués que statue la commission. Elle tient ses séances au ministère des finances. Ses membres, qui appartiennent tous au Conseil d'Etat ou à la Cour des comptes, sont nommés par décret. Elle est présidée par le premier président de la Cour des comptes en exercice : c'est en cette qualité que M. Payelle est appelé à y remplacer M. Hérault. Le secrétaire est un fonctionnaire du ministère des finances.

Le 42e Congrès des Architectes

Paris, 27 juin. — Le 42e congrès annuel des architectes français a tenu sa séance de clôture ce matin à l'Ecole des beaux-arts, sous la rpésidence de M. Olive, vice-président du comité central, assisté de M. Ch. Wallon ,secrétaire général de la Société centrale des architectes.

Les congressistes ont discuté les questions du programme examinées au cours de cette semaine, dans les séances qui eurent lieu à Lyon.

La principale avait trait aux risques professionnels des architectes ; elle a été l'objet d'une assez vive discussion à la suite de laquelle le congrès s'est rallié à la motion suivante, présentée par M. Guet :

« Le congrès émet le vœu qu'une commission intersociale étudie la question des assurances des risques professionnels de l'architecte, en tenant compte des décisions prises ou des vœux émis au courant des dernières réunions des sociétés ».

BANDITS EN AUTO A MARSEILLE

Marseille, 27 juin. — Des bandits en auto ont tenté cette nuit de dévaliser une cantine à l'Estaque-Gare, après avoir mis en fuite à coups de revolver le tenancier, M. Jacques. Ce dernier courut prévenir des agents cyclistes qui réussirent à s'emparer de six des malfaiteurs après en avoir blessé deux.

Le chauffeur, nommé Decori, qui conduisait la voiture, a été également arrêté.

Tamponnement de trains à Londres

UN MORT ; NOMBREUX BLESSES

Londres, 27 juin. — Deux trains du Southern Railway se sont tamponnés ce matin près de la station de Cannon Street, en pleine cité de Londres.

Il y a un mort et un grand nombre de blessés.

La crise industrielle en Belgique

Le « Temps » reçoit de son correspondant de Bruxelles la dépêche suivante :

Bruxelles, 27 juin. — La crise industrielle fait sentir ses effets dans les principales régions du pays. A Gand, dans l'industrie du coton, de nombreux fabricants ont été obligés depuis quelque temps déjà d'appliquer le « short time » et d'autres viennent de décider qu'à partir du 15 août prochain, on ne travaillerait plus dans leurs usines que cinq jours par semaine. Actuellement déjà, dans certaines usines, on ne travaille plus que quatre jours par semaine et des ouvriers employés à des travaux spéciaux ne sont occupés que trois jours sur sept. La crise atteint également l'industrie minière.

Dans plusieurs charbonnages du centre, on se propose d'imposer aux ouvriers une diminution de salaire de 10 % à partir du 1er juillet. Or depuis un an déjà les salaires ont subi d'autres diminutions partielles, de telle sorte qu'un ouvrier qui gagnait l'an[...] par jour n'en gagne plus actuellement que quatre. Les syndicats de mineurs vont délibérer sur la situation qui serait faite aux ouvriers par la diminution de salaire annoncée, mais on ne croit pas qu'une menace de grève soit actuellement à redouter.

La terre tremble

EN ALLEMAGNE

Leipzig, 27 juin. — Ce matin, vers trois heures, un tremblement de terre assez violent, accompagné de grondements souterrains, très perceptibles, a été ressenti à Leipzig, faisant vibrer les vitres et déplaçant les meubles.

A l'observatoire sismographique de la ville, on déclare qu'il s'agit d'une secousse dont le centre est proche de Leipzig.

Deux secousses assez fortes ont été également ressenties à Zeitz, à Halle et dans un grand nombre de localités de la Saxe ; elles étaient accompagnées de grondements souterrains.

A Leipzig, la panique a été très vive parmi la population ; tous les habitants, en proie à la terreur, se sont précipités dans les rues.

D'après les constatations faites jusqu'à présent, le tremblement de terre a été ressenti sur toute la région nord-ouest du royaume de Saxe et jusqu'au sud de la province.

EN EXTREME-ORIENT

Batavia, 27 juin. — Une secousse sismique a détruit en partie, dans la nuit de jeudi à vendredi, la ville de Benkœlen, dans le sud-ouest de l'île de Sumatra.

La plupart des habitations des Européens et les bureaux du gouvernement ont été détruits. 20 personnes ont été tuées, 50 blessées ; il y a 10 Européens parmi les victimes.

Le vapeur « Kintuck », ayant à bord de nombreux émigrés, s'est échoué dans le détroit de la Sonde. Sa position n'est pas dangereuse.

L'accident a été causé par de grosses vagues qui sont survenues à la suite du tremblement de terre.

A propos des obsèques religieuses d'un libre-penseur

UN JUGEMENT DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le Mans, 27 juin. — Le 4 mars dernier, avaient lieu à Loué (Sarthe) les obsèques de M. François Ricordeau, et le cortège sortait de l'église, lorsque M. Guilmer, président de la Libre pensée du Mans, assisté d'un huissier, exhiba à la famille un testament dans lequel M. Ricordeau demandait à être enterré civilement. On passa outre.

M. Guilmer fit alors poursuivre, devant le tribunal correctionel du Mans, M. Ricordeau, pharmacien à Coulie, fils du défunt, pour infraction à la loi du 18 novembre 1887, article 5.

M. Ricordeau fils vient d'être acquitté par le tribunal correctionnel du Mans et M. Guilmer, partie civile, a été condamné aux dépens.

Le jugement constate que « si la loi n'a prévu ni les formes ni les délais dans lesquels doit être faite la notification d'un acte de volonté du défunt il faut cependant que cette notification ait lieu dans les délais les plus courts après le décès du testateur. Une notification faite au cours de la cérémonie des obsèques est tellement tardive qu'elle pourrait causer un scandale ».

M. Ricordeau père étant décédé dans la nuit du 1er au 2 mars et sa famille qui n'avait découvert aucun testament, ayant fait annoncer, dès le 2 mars, par lettres de faire-part et avis dans les journaux, que les obsèques seraient religieuses, « il appartenait à M. Guilmer, détenteur d'un testament de faire sans délai *toutes* diligences pour en assurer l'exécution. En attendant deux jours et en intervenant aussi tardivement, le président de la Libre pensée du Mans a commis une faute. Il n'a pas dûment notifié à M. François Ricordeau le testament du *de cujus* dans les formes et délais qui lui sont opposables. Il en résulte qu'en passant outre, M. Ricordeau ne saurait avoir commis le délit qui lui est reproché ».

Une riche américaine meurt subitement à l'hôtel

ELLE ÉTAIT MORPHINOMANE

Paris, 27 juin. — Une riche Américaine, âgée de trente-cinq ans, épousait jeudi matin, à la mairie du 1er arrondissement, un ancien avocat de Baltimore, divorcé, M. Stewart. Les deux époux étaient descendus dans un grand hôtel de la rue Saint-Honoré. Mme Stewart avait passé la soirée en compagnie de plusieurs personnes de la colonie américaine. Elle s'était montrée très gaie et fort enjouée. Elle se coucha très bien portante. Aussi l'émotion fut-elle grande, parmi le personnel de l'hôtel, lorsqu'on apprit hier matin, que la jeune femme était morte subitement dans la nuit. A l'aube son mari l'avait trouvée inanimée à ses côtés. Le décès de Mme Stewart était dû, disait-on, à une affection cardiaque. Mais lorsque quelques heures plus tard, le médecin de l'état-civil eut procédé à un examen approfondi du corps de la défunte, il releva sur elle de nombreuses traces de piqûres de morphine. Prévenu aussitôt, M. Bleynie, commissaire de police du quartier Vendôme, ordonna le transport du cadavre à la Morgue.

Les deux époux devaient partir aujourd'hui pour Rome.

La nouvelle loi sur l'espionnage en Allemagne

Berlin, 27 juin. — La nouvelle loi contre l'espionnage qui vient d'entrer en vigueur renferme des dispositions sévères qu'il importe de faire connaître spécialement en Alsace-Lorraine où chaque année viennent en visite des milliers de Français chez des parents et des amis.

Elle stipule que « dans les places de guerre et villes de garnison toute contravention à la police des étrangers est punie de détention ou d'une amende pouvant aller jusqu'à 150 marks ».

Les dispositions en usage jusqu'à présent prévoyaient seulement une amende de un à cinq francs.

Aux Etats-Unis

La « cité des Sorcières » détruite par le feu

10.000 PERSONNES SANS ABRI — 100 MILLIONS DE DEGATS

New-York, 27 juin. — La moitié de la ville de Salem, la fameuse « cité des Sorcières » ,située dans l'Etat de Massachusetts, aux Etats-Unis, a été détruite par un terrible incendie. Le feu s'est déclaré avant-hier après-midi dans une fabrique. Il a atteint les fabriques voisines, puis tout le quartier, puis les quartiers limitrophes, brûlant tout l'après-midi, toute la nuit. Quatre personnes ont été brûlées vives, et dix mille autres se trouvent sans abri.

Quant aux dégâts ils se montent à plus de cent millions de francs. De nombreuses maisons, des manufactures très importantes et de jolies villas ont été complètement détruites.

Au moment où l'incendie était le plus violent, un millier de femmes et d'enfants se réfugièrent dans le cimetière. Beaucoup de personnes se sont évanouies de peur devant la porte de leur maison.

Les compagnies d'assurances contre l'incendie évaluent à 1.215.000 dollars les pertes que leur cause l'incendie, sans compter les contre-assurances. Une seule compagnie perd 800.000 dollars, sept autres perdraient au moins 100.000 dollars.

Salem était surnommée « la cité des sorcières », parce qu'une vieille légende assurait qu'elle avait été autrefois hantée par de méchantes fées qui envoûtaient les habitants. Suivant la même tradition, la population n'aurait retrouvé quelque tranquilité qu'après la mise à mort des sorcières qui auraient été brûlées vives. On indiquait même aux touristes l'endroit précis de cet autodafé. Or, l'usine où l'incendie a commencé est située à quelques mètres seulement du lieu où auraient péri les sorcières. Il n'en faut pas davantage pour frapper l'imagination d'une population déjà consternée par le malheur qui l'atteint.

Dans la Région

L'Election Sénatoriale du 2 août

Le programme de M. Fosse

Nous recevons communication de la profession de foi suivante de M. Eugène Fosse, candidat à l'élection sénatoriale du 2 août:

Messieurs les Electeurs Sénatoriaux, et chers concitoyens,

Plusieurs amis politiques me demandent de poser ma candidature au siège laissé vacant dans la représentation sénatoriale du Nord par la mort de notre ami très regretté, M. Maxime Lecomte.

Ils pensent que mon passé de militant du parti républicain, ma longue expérience des affaires publiques et les services que j'ai rendus au cours de ma carrière administrative, me créent des titres suffisants pour vous représenter au Sénat et y servir utilement les grands intérets de notre département.

A vous de dire s'ils se trompent.

Ce qui importe surtout dans les circonstances difficiles que traverse notre démocratie, c'est d'adopter une politique qui se préoccupe moins de satisfaire les ambitions de personnes et de coteries que de sauvegarder les grands intérêts du pays trop souvent compromis par l'instabilité gouvernementale.

Les problèmes qui se posent au triple point de vue financier et économique, de la défense nationale et de la politique générale. réclament des solutions promptes et précises.

En adhérant à ma candidature, ce n'est pas une marque de sympathie que vous donnerez à ma personne, mais vous ferez vôtre le programme suivant, dont je poursuivrai, en votre nom, la réalisation devant le Sénat.

PROGRAMME FINANCIER ET ECONOMIQUE

Une politique imprévoyante de dépenses irréfléchies pratiquée au cours de ces dernières années, a créé dans le budget national des déficits importants, qui compromettent le crédit de l'Etat et que l'ingéniosité de nos Ministres successifs des Finances n'arrive pas à remettre en équilibre.

La situation est grave et nécessite de prompts remèdes. Ces remèdes ne peuvent être que de nouveaux impôts ; et il faut que ces impôts atteignent surtout la fortune acquise, protègent le travail et gênent le moins possible la richesse en formation.

C'est dire que je voterai toutes les mesures fiscales, impôt sur le revenu, et sur le capital, qui tout en respectant le secret des affaires et sans nuire à la richesse en formation, procureront au Trésor tout ou partie des ressources qui lui sont indispensables.

En cas d'insuffisance de ces ressources, il faudra nécessairement en demander le complément à une réforme de l'impôt sur l'alcool, réforme comportant la suppression du privilège des bouilleurs de crû et l'établissement du monopole de la rectification.

Ces remèdes à une crise financière sans précédent seraient bientôt insuffisants si le Parlement ne pratiquait à l'avenir une politique d'économie des plus rigorreuses et ne s'interdisait d'une manière absolue de voter une dépense nouvelle sans avoir créé les ressources correspondantes.

Mais je compte surtout sur le développement économique de notre pays pour le sortir de la crise financière dont nous souffrons. La France contient encore dans son sol et son sous-sol d'immenses richesses inexploitées. Il convient de permettre leur mise en valeur par une protection plus efficace du travail et du capital, qui ne demandent qu'à les mettre en valeur pourvu que la sécurité du lendemain leur soit assurée.

Il suffit de jeter un regard au-delà de nos frontières pour se rendre compte des efforts trop souvent couronnés de succès, tentés par nos voisins et rivaux pour concurrencer dans le monde entier notre commerce et notre industrie. Notre race renferme toujours assez d'intelligence et d'énergie pour triompher dans cette grande lutte pour la vie, si elle trouve auprès de nos pouvoirs publics, non de l'indifférence et même parfois de mesquines tracasseries, mais l'appui efficace et persévérant qu'elle mérite.

Le développement de la prospérité de notre agriculture, de notre commerce et de notre industrie, en augmentant la fortune de la France, amènerait, par la force des choses, des excédents dans nos recettes fiscales, qui mettraient à l'avenir nos budgets à l'abri de tout déficit.

PROGRAMME DE LA DÉFENSE NATIONALE

J'appartiens à la génération des républicains dont la jeunesse a été bercée par l'espérance du désarmement général et de la fraternité universelle. Mais il y a loin du rêve à la réalité !

Après avoir connu la défaite et l'invasion, la France se trouve aujourd'hui plus que jamais l'objet de toutes les convoitises, au milieu d'une Europe en armes. Loin de pouvoir envisager l'époque, sinon de l'abolition, tout au moins de la diminution des armées permanentes, le Gouvernement de la République a dû, l'an dernier, en présence de l'augmentation des effectifs des puissances voisines et rivales, augmenter le temps de présence sous les drapeaux de nos jeunes soldats et le porter à trois ans.

Cette aggravation de nos charges militaires, nous devons l'accepter par patriotisme, et comme une mesure imposée par de douloureuses nécessités. Mais nous voulons espérer, pour l'honneur de l'Humanité, que l'heure viendra où il sera possible de rendre à des œuvres de vie tous ces bras jeunes et vigoureux dont l'absence prolongée lèse si gravement notre production nationale.

Le reproche le plus sérieux fait à la loi de deux ans était qu'à la libération de chaque classe, l'armée se trouvait désorganisée pendant plusieurs mois et ne pouvait, pendant ce laps de temps et en cas d'attaque brusquée, opposer à l'ennemi que des squelettes de régiments. Donc, chaque année après l'instruction des jeunes recrues et ce que l'on a appelé la « soudure des classes », le Gouvernement pourra le plus souvent, et sans inconvénient grave, renvoyer en congé jusqu'à leur libération les hommes de la première classe libérable.

Je ne crois pas que dans les circonstances présentes, un pays qui, avant tout, veut vivre, puisse demander davantage à ses représentants.

PROGRAMME DE LA POLITIQUE GENERALE

Le régime parlementaire, qui nous paraît indispensable au fonctionnement des institutions républicaines, a été pratiqué dans de telles conditions qu'il est urgent d'en réformer le fonctionnement.

Les élus se sont trop souvent préoccupés des intérêts particuliers aux dépens de l'intérêt général et n'ont pas su donner à notre démocratie républicaine, un gouvernement capable de faire prévaloir ses volontés. Les ambitions et les rivalités de personnes ont créé un état d'instabilité gouvernementale, qui, si l'on n'y apporte un prompt remède, compromettrait bientôt tous les organes de l'administration.

Il convient donc pour les membres du Parlement, après avoir accordé leur confiance à un Ministère, de lui donner les moyens de durer et de gouverner, au lieu de tendre chaque jour sous ses pas ces mille difficultés, qui, à la longue, rebutent les plus vaillants. Le talent ne suffit pas dans un Parlement, il y faut surtout du désintéressement et du caractère. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrons avoir enfin un « gouvernement qui gouverne ».

Telles sont, Messieurs les Electeurs Sénatoriaux et chers concitoyens, les directions que je donnerai à ma conduite politique, si vous croyez devoir me choisir pour votre représentant au Sénat. Fidèle à mon passé, j'y pratiquerai une *politique républicaine* de concorde et d'union, capable de réunir sous le drapeau de la République, à l'heure du danger, si elle venait à sonner, tous les bons Français.

Le département du Nord, le plus riche de France après celui de la Seine, a des intérêts de premier ordre à défendre et à sauvegarder dans toutes les branches de l'activité humaine. J'y consacrerai tout ce que je puis avoir de force, d'intelligence et d'expérience. Trop souvent la région du Nord, qui n'est pas un pays de politiciens, a vu ses intérêts sacrifiés à ceux d'autres régions. Je veillerai avec vos autres représentants à ce qu'une justice égale lui soit rendue.

C'est à vous qu'il appartient maintenant d'apprécier et de juger. Comme je le disais au début de cette circulaire, je ne veux devoir mon élection qu'à vos libres suffrages si vous m'en croyez digne. J'ajoute que dans le cas où une autre candidature vous paraîtrait plus utile et mériter mieux votre confiance, je rentrerais dans le rang sans rancune comme sans regret.

Veuillez agréer, Messieurs les Electeurs Sénatoriaux et Chers Concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

Eugène FOSSE,
Docteur en Droit, Préfet honoraire,
Commandeur de la Légion d'honneur

A Bailleul

LA GRÈVE DU TEXTILE

APPEL A LA SOLIDARITÉ OUVRIERE. — LES « LEMIRISTES » ENTRENT EN SCENE. — L'AFFOLEMENT CHEZ LES REACTIONNAIRES

Le citoyen Achille Maertens, secrétaire de l' « Association Syndicale ouvrière de l'Industrie Textile » d'Hazebrouck et environs, a lancé dans le « Défenseur de l'Ouvrier Textile », organe officiel de son association, un appel chaleureux à la solidarité ouvrière.

Dans un exposé très fidèle du mouvement de grève générale des tissages mécaniques à Bailleul, après avoir rappelé qu'en 1910 nos tisseurs s'étaient mis en grève, réclamant une augmentation de 10 % sur le tarif, mais n'avaient pu obtenir que 5 %, il montre que depuis, ces camarades n'avaient jamais abandonné l'idée de revendiquer les 5 % complémentaires.

Les ouvriers, écrit-il, ont tout fait pour que cette fois, les choses se passent à l'amiable, les patrons ont fait preuve du plus grand mauvais vouloir ; les ouvriers n'ont rien à se reprocher. ils acceptent le défi et sont prêts pour la lutte.

Maertens conclut :

« Et maintenant il faudra organiser la résistance.

» Il faudra que la solidarité ouvrière ne fasse pas défaut à ces vaillants camarades. Ils se sont assurés les sympathies de la population bailleuloise, par leur attitude correcte et digne : il y a lieu d'espérer que tout Bailleul leur viendra en aide.

» Mais cela ne suffit pas encore. Des centaines de bouches à nourrir, cela coûte gros. Il faut que partout, dans toutes les organisations et celle du textile en particulier on fasse appel en faveur des grévistes bailleulois.

» Et vous, camarades du Textile d'Hazebrouck, n'oubliez pas qu'à plusieurs reprises, vous avez dû solliciter l'appui des camarades tisseurs de Bailleul et vous savez que ce n'a pas été en vain. A votre tour maintenant d'aider les grévistes de vos gros sous.

» Partout, dans les centres textiles de la région, on luttera de générosité envers ces camarades ; chacun voudra faire plus que les autres.

» Vous aussi, Vous ferez tous les sacrifices possibles pour les aider. Vous ne voudrez pas qu'on dise plus tard : chacun a fait son devoir ; il n'y a que les Hazebrouckois qui n'ont pas fait le leur !

» On n'est jamais plus heureux que lorsqu'on a contribué à faire le bonheur des autres. Une occasion de le faire se présente, profitons-en.

» Il faut que bientôt nous puissions fêter la victoire de Bailleul ».

Nous avons pleine confiance que cet appel sera entendu.

Nous savons à Bailleul, quels sentiments d'excellente camaraderie et d'ardente solidarité, unissent tous les travailleurs d'Hazebrouck : ils en ont donné de beaux exemples, leur syndicat est à la tête du mouvement d'émancipation ouvrière dans notre Flandre flamingante, ses militants sont toujours sur la brèche et nous avons constamment applaudi, et de tout cœur, à leurs succès.

***

Le « lemirisme » n'a pas seulement fait élire à Hazebrouck comme député et comme maire, le curé-citoyen, il a pénétré largement dans la circonscription de M Plichon, il donnera un fameux coup d'épaule pour jeter bas la vieille idole. Il suffit pour l'affirmer de considérer le nombre de voix obtenu par M. Lemire dans la 2me circonscription, sans aucune propagande, alors que chacun savait bien que ce vote était nul.

Le « Cri des Flandres » publie ce matin une note intéressante :

« Pour égarer l'opinion et soulever contre les travailleurs les petits commerçants, on fit croire que cette grève avait des dessous politiques et que certains espéraient par là, faire interdire la fête de gymnastique. Contre ces accusations, les ouvriers protestèrent, par une circulaire qui fut distribuée dans toute la ville.

» ... Dès maintenant les grévistes ne peuvent compter que sur leur propre organisation, ils feront appel à tous leurs concitoyens. Ceux-ci donneront largement. Après avoir constaté que les ouvriers n'ont rien fait qui puisse causer du tort au petit commerce bailleulois, ni entraver la fête de gymnastique, après avoir compris que les grévistes ne sont pas des révolutionnaires ni des fauteurs de désordre qui réclameraient des choses impossibles, après avoir saisi — et pour cela il suffit d'examiner un peu leur situation — que leurs revendications sont légitimes et que ces braves travailleurs subissent une « misère imméritée », comme disait le pape Léon XIII, alors toutes situations n'hésiteront pas, et, comme en 1910, seront généreux ».

Voilà qui est fort net ! nul n'ignore que M. l'abbé Lemire inspire le « Cri », ces déclarations en faveur des grévistes, sont donc des paroles décisives.

De plus, M. Natalis Dumez, le chef des lemiristes de notre circonscription, fait annoncer qu'il se rendra vendredi après-midi au siège du Syndicat pour une conférence à laquelle tous les grévistes seront convoqués. C'est, dit-il, la place des républicains d'être au premier rang pour « combattre les injustices et défendre les droits de tous les travailleurs ».

***

Malgré les affirmations réitérées des grévistes et leurs promesses de ne pas se départir de la correction la plus absolue, tout le clan réactionnaire est dans l'affolement. Notre vieux maire en avait la colique ; on l'a expédié à Lille pour demander à M. le Préfet, quarante gendarmes.

Provocation gratuite et injustifiée, mais la présence de pandores inoffensifs va le rassurer.

On fait courir en ville les bruits les plus absurdes : la consigne aurait été donnée aux grévistes de saccager tous les préparatifs de fête et de troubler le cortège !... et, d'autre part, une bande de catholiques « courageux », aidés par quelques pelotons de gymnastes, se seraient promis d'aller mettre « à sac » le café du Siècle, le siège social du Cercle de l'Union Républicaine !... Balivernes ; les grévistes iront voir, en paisibles citoyens, la fête de gymnastique, s'il leur plaît : quant à la « vaillante jeunesse », qu'elle en prenne à son aise et si le cœur lui en dit, qu'elle aille au « *Cercle », elle y sera reçue.*

***

La vente des tickets de grève est commencée depuis hier matin à Bailleul.

Les grévistes ont lieu d'être satisfaits de leur première journée. Tout le monde s'accorde à leur prometre que la vente sera fructueuse à partir de lundi, les fêtes de gymnastiques n'ayant pas été troublées.

Le syndicat a donné à nouveau l'assurance que tous ses membres seraient aujourd'hui aussi corrects qu'ils l'ont été jusqu'ici.

Des délégués ont été envoyés à Estaires où ils ont reçu de leurs camarades un fraternel accueil.

Les petits commerçants de Bailleul, maintenant rassurés, comprendront bien qu'ils profiteront tous du résultat heureux de cette grève : que les tisserands arrivent à gagner 1 franc 0,75 centimes ou 0.50 centimes en plus par semaine, où ira cet argent ? Chez eux, évidemment, puisque les grévistes consacreront ce gain supplémentaire à améliorer leur existence matérielle si misérable.

***

Les secours de grève en argent ont été distribués aux syndiqués hier dans l'après-midi.

***

Le journal « La Bailleuloise » publie un communiqué de la Mairie, venimeux en de insinuations malveillantes qui ne sauraient atteindre les citoyens visés par la Municipalité.

Ce n'est pas le moment d'y répondre, mais qu'ils soient bien assurés que leur note sera relevée.

A Douai

Fédération des Mineurs de houille

RÉUNION DU COMITÉ

Le Comité de la Fédération s'est réuni le 27 juin à son siège, café Belle-Vue à Douai, sous la présidence du citoyen Lefebvre.

Etaient présents : Lamendin, Degréaux, Louart, Cadot, Pruvost, Basly, Villette, Moreau, Defernez, Podevin, Quintin, Gahide, Lanselle.

Excusés : Clément, Sorriaux.

Presque toute la réunion fut consacrée à l'étude de projets intéressant toute la corporation.

Le comité s'est aussi occupé du Congrès qui doit avoir lieu à Denain, le dimanche 5 juillet et a ajouté à l'ordre du jour, que les sections ont déjà reçu la si importante question de l'application de la loi de 8 heures, les invitant à prendre telles dispositions qu'elles croiront nécessaires.

Pour plaire à son amie un sous-off' vola

Le Conseil de Guerre l'a condamné à un an de prison avec sursis

Le Conseil de guerre du 1er corps d'armée a tenu hier matin à 8 heures, à la Citadelle, une séance supplémentaire sous la présidence de M. le colonel Massetin, du génie. Il s'agissait de juger une affaire de vol dont s'était rendu coupable un maréchal-des-logis du 15e régiment d'artillerie à Douai.

M. le commandant Vignal était au banc du commissaire du Gouvernement, et M. le lieutenant Jenny, à celui du greffier.

ON VOLAIT AU 15e RÉGIMENT D'ARTILLERIE

Dans le courant de l'année 1913, et au début de cette année, un certain nombre de vols furent commis au préjudice de sous-officiers de la 5e batterie du 15e régiment d'artillerie de Douai, sans qu'on puisse découvrir l'auteur de ces vols.

Le 20 mars dernier, le maréchal des logis-chef Lefebvre, de la 5e batterie, constatait avec surprise qu'une somme de 400 fr. qu'il avait gagnée à une loterie et qu'il avait placée dans le tiroir d'une table de sa chambre, avait disparu.

Le maréchal-des-logis chef se plaignit à ses supérieurs et une enquête fut ouverte.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur le maréchal des logis rengagé G..., également de la 5e batterie.

G... appartient à une très honorable famille et était candidat à l'Ecole de Fontainebleau.

Interrogé par le lieutenant de Kersabie, G. nia être l'auteur du vol de 400 francs.

Mais l'enquête menée par l'autorité militaire amena des présomptions accablantes pour G... qui fut arrêté et mis en prévention de Conseil de guerre.

En effet, G... qui recevait mensuellement de ses parents une somme de deux cents francs, avait lié connaissance au début de l'année 1913 avec une demoiselle Estelle M..., habitant Lille.

Quelque temps après cette liaison, un officier rencontrant G... avec son amie, prévint le père du sous-officier et à partir de ce jour, ce dernier cessa les envois d'argent à son fils.

Le sous-officier qui avait l'habitude de dépenser largement l'argent, commença à laisser s'accumuler sur lui des dettes, c'est ainsi qu'il devait au maître-bottier une somme de 78 fr. 80 ainsi que d'autres sommes au maître-tailleur et au Mess des sous-officiers.

LE SOUS-OFF' CAMBRIOLEUR

Dans la journée où fut commis le vol de 400 fr. la batterie était partie en manœuvre. Deux sous-officiers, dont G... et un brigadier étaient seuls restés pour assurer le service. G... profita donc de l'absence de l'autre sous-officier et du brigadier pour pénétrer sans vol. Connaissant l'endroit où le maréchal des logis chef Lefebvre cachait la clef de sa chambre, il fut très facile à G... de s'introduire dans cette pièce et d'y commettre son vol.

C'est donc hier que G... comparaissait devant les juges militaires. Il nia être l'auteur du vol de 400 fr. ainsi que des vols antérieurs.

Dix témoins furent appelés à déposer à la barre.

[...] comment il apprit le vol et le résultat de son interrogatoire.

Trois sous-officiers victimes de vols vinrent déclarer pourquoi ils soupçonnaient G... d'en être l'auteur, car il n'y avait que lui qui n'était jamais volé.

Le maréchal des logis chef Lefebvre explique comment il constata le vol et pourquoi ses soupçons se portèrent sur G...

Le maître bottier vint dire que G... lui solda sa facture le jour où fut commis le vol.

Enfin Mlle Estelle M... qui avait déclaré au début de l'instruction avoir reçu deux fois cent francs de son ami, vient dire cette fois que ce qu'elle avait déclaré était faux et qu'elle n'avait reçu de lui qu'une seule fois une somme de cinquante francs.

Interrogé sur la provenance de l'argent qu'il donna à sa maîtresse et qui lui servit à payer le maître-bottier, l'inculpé qui se défendait sans conviction, se contenta de déclarer que l'argent provenait de gains fait aux courses, ce qui fut d'ailleurs reconnu faux.

CONDAMNÉ !

M. le commandant Vignal, commissaire du Gouvernement, prononça un sévère réquisitoire contre l'accusé. « Il n'y a pas de preuves de vol, dit-il, mais les présomptions sont fortes et nombreuses. « Vous ne regarderez donc pas à prononcer contre ce sous-officier une condamnation ».

Me Théry, avocat du barreau de Douai, qui défendait G..., plaida le doute. Il reprocha à l'accusation de n'avoir aucune preuve sur la culpabilité de son client et de ne se baser que sur des présomptions. Il demanda en conséquence l'acquittement de son client.

Après en avoir délibéré, le Conseil reconnaît le maréchal des logis G... coupable de vol, il le condamna à UN AN DE PRISON en lui accordant toutefois le bénéfice du sursis.

DANS LA BATELLERIE

UNE DÉLÉGATION DU SYNDICAT NATIONAL AU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

On nous communique :

Mercredi dernier, M. Henri Lévy-Ullmann, chef de cabinet de M. Renoult, ministre des travaux publics, a reçu la délégation du Syndicat National que lui a présenté le citoyen Louis-Louis, secrétaire administratif.

La délégation a entretenu M. Lévy-Ullmann de la proposition de loi tendant à céer des bourses d'affrètement que viennent de déposer les citoyens Goniaux, Painlevé, Durre, Mélin, Deguise, Delory, Ghesquière, Basly, Lamendin, Cadot, Sorriaux, Salembier, etc.

Elle a soumis divers projets à M. Lévy-Ullmann.

Le citoyen Louis-Louis a remis à M. Lévy-Ullmann diverses demandes de travaux urgents que la petite batellerie serait heureuse de voir aboutir.

M. Lévy-Ullmann a prit bonne note des déclarations et demandes de la délégation, il a promis de soumettre au plus tôt les desiderata du Syndicat National de la Batellerie à la bienveillance de M. le Ministre des Travaux Publics.

Nous sommes persuadés que la présence de MM. Renoult et Lévy-Ullmann au ministère des travaux publics est bien accueillie par les petits patrons bateliers.

En effet, M. Levy-Ullmann connaît toutes les questions batelières et surtout les besoins de la petite batellerie.

Grâce au dévouement de MM. Renoult et Levy-Ullmann cette vaillante corporation va enfin voir sa situation améliorée.

Nous ne pouvons que féliciter les dirigeants du Syndicat National de la petite batellerie d'avoir soumis immédiatement à MM. Levy-Ullmann les revendications des petits patrons bateliers.

Dernière Heure

Dans l'Armée

ÉCOLE D'APPLICATION MILITAIRE

Paris, 27 juin. — Liste alphabétique des candidats du 1er corps admis à subir les épreuves orales à la suite du concours de 1914 :

1er régiment d'infanterie : Ducellier, sergent.

43e régiment d'infanterie : D'Hermies, sergent et Brun, sergent.

73e régiment d'infanterie : Debrue, sergent.

15e régiment d'artillerie : Caron, maréchal-des-logis ; Bonhard, maréchal-des-logis.

27e régiment d'artillerie : Christ, maréchal-des-logis ; Gauthier, maréchal-des-logis ; Rossignon, maréchal-des-logis.

41e régiment d'artillerie : Autret, maréchal-des-logis ; Colliz, maréchal-des-logis ; Depoilly, maréchal-des-logis ; Pecqueur, maréchal-des-logis ; Priquetin, maréchal-des-logis ; Ficheznier, maréchal-des-logis.

1re section des secrétaires d'état-major : Théry, sergent.

Les drames de l'aviation

Chute mortelle d'un lieutenant aviateur en Belgique

Bruxelles, 27 juin. — Ce matin le lieutenant Liedel était parti vers six heures et demie vers Martelange, qu'il survola. A un certain moment son aéroplane capota à 100 mètres de hauteur et piqua du nez sur le sol, où il s'écrasa.

L'aviateur était resté attaché dans son baquet. Le lieutenant Demanet, qui avait suivi en auto la reconnaissance de son collègue, fut témoin de l'accident et courut relever le malheureux.

Le lieutenant Liedel avait une fracture du crâne qui avait heurté un rebord du baquet, et la jambe droite fracturée en trois endroits.

Il a été ramené à l'hôpital militaire d'Arlon. Il n'est pas encore sorti du coma et on s'attend à une issue fatale.

Le lieutenant aviateur était âgé de 26 ans.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 27 juin. — Par décrets, sont nommés :

Substitut du procureur général à Riom, M. COMPANS, substitut à LILLE.

Substitut à LILLE, M. HERMANN, procureur à Châteaubriant.

Procureur à Beaugé, M. HARLE, substitut à ARRAS.

Juge suppléant à CAMBRAI, M. DIEU, avocat.

Substitut à ARRAS, M. GROSNEAUD [...]